**CR Commission Construction - Modèles économiques circulaires**

**Présent.e.s :** Jérémie BERNARD (Toulouse Métropole), Thomas BOURRUT LACOUTURE, Céleste MACE, Philippe FRANCISCO (CERIB), Yannick LEROY, Pauline BOULARD (Ecomaison), Patricia FLAMBERT (Valobat), Jean DUMESNIL, Ludovic PILET ROCHER, Marie NADEAU (Polylogis), Mélissa CHEVILLARD, Benoît PLANCHARD (Ecominero), Jean-Baptiste SANDOZ, Clotilde PETRIAT (EIFFAGE), INEC

**Détail des notes** :

***Objectif de la réunion*** *: Donner son avis sur les propositions et possiblement en ajouter. Comment peut-on avancer dans le plaidoyer pour aider la structuration des modèles économiques ?*

1. **Nos propositions sur la fiscalité : *Développer les incitations à recourir à l’économie circulaire***
2. *Extension des CEE aux matériaux réemployés*
3. *Instaurer des crédits d’impôts ou déduction fiscale pour les maîtres d’ouvrage intégrant un pourcentage minimal de matériaux de réemploi, recyclés etc... dans leur projet*
4. *Permettre aux entreprises de suramortir leurs investissements dans des équipements facilitant le réemploi*

**Pauline BOULARD** : Est-ce que ça ne viendrait pas complexifier le mécanisme REP, avec l’éco-modulation des éco-organismes qui est déjà faite ?

**Hugo CONZELMANN :** Il faut réfléchir sur quels moyens la REP pourrait appuyer ce sujet, et est-ce qu’il y a nécessité de tout faire peser sur la REP ? **On peut créer de nouveaux mécanismes.**

**Pauline BOULARD** Les CEE c’est comme la REP donc **peur que ça fasse doublons.**

**Hugo CONZELMANN :** De nouveaux mécanismes éviteraient de tout faire peser sur les éco-organismes et de permettre à l’Etat d’avoir une emprise plus directe.

**Philippe FRANCISCO** : Dans le domaine de la construction et pour les produits en béton, **les certifications volontaires peuvent être une bonne solution.** Ils intègrent dans leurs référentiels des critères quantifiés etc... Il faut s'appuyer sur ce qui existe déjà en revanche.

**Pas de réactions sur des ajouts/précisions au niveau local**

1. **Nos propositions sur l’économie de la fonctionnalité : favoriser sa présence dans le secteur du BTP**
2. *Inclure les dépenses sur l’EFC dans les dépenses d’investissements des CT et non dans les dépenses de fonctionnement //incitations fortes des CT à réduire ces dépenses de fonctionnement*
3. *Créer des objectifs minimaux d’utilisation de produits en EFC pour le second œuvre pertinent et soumis à la REP (sur le même modèle que les objectifs minimaux sur le réemploi)*
4. *Inclure l’EFC dans les programmes de rénovation*

**Clotilde PETRIAT** : L’EFC, ce n’est qu’un modèle parmi d’autres dans l’économie circulaire. Dans la construction, sur plein d’aspects, **il vaut mieux allonger la durée de vie sur des produits dont on a la propriété.** Il faut aussi creuser sur ce que ça induit en termes de compta de passer à l’EFC, cf. programme de recherche de Paris Dauphine et leur chair de compta durable.

**Hugo CONZELMANN :** Une des limites de l’EFC est que si on n’a pas la propriété du produit, on ne va pas optimiser son usage. En revanche, l’EFC a comme avantage pour certaines personnes d’obtenir des produits pour lesquels ils n’auraient pas les moyens d’acheter de la même qualité.

**Clotilde PETRIAT :** En conséquence, il faudrait **cibler 2 ou 3 produits qui sont renouvelés tous les 2-3 ans dans le BTP**. Il faudra de toute façon déverrouiller les règles comptables.

**Philippe FRANCISCO :** D’accord. Dans le BTP, cela ne peut être **intéressant que dans certains cas où le comportement humain n’impacte que de très peu le fonctionnement du produit**. C’est très variable et donc risqué. Sur l’EFC, on pense “économie du partage”. On doit le traiter sur des ouvrages : c’est là qu’on génère beaucoup de déchets. **On doit réaliser des conceptions d’ouvrages davantage partagées et augmenter l’intensité des ouvrages.**

1. **Nos propositions pour renforcer la rentabilité :**
2. *Renforcer les obligations de modularité des bâtiments pour permettre une meilleure et plus simple valorisation des gisements*
3. *Créer des standards pour les produits issus des gisements secondaires qui garantiraient leur qualité et assurabilité*
4. *Renforcer l’autonomisation des procédés et leur partage sur l’ensemble de la chaîne de valeur pour un passage à l’échelle et une rentabilité accrue*

**Philippe FRANCISCO** : Il faut **intégrer la création de valeur par la maîtrise d’ouvrage,** sinon ça pose une difficulté pour le secteur. Le partage de valeur devrait être mieux réparti entre les deux. Il faut rendre intéressant pour ces maîtrises d’ouvrage l’orientation vers l’économie circulaire.

**Clotilde PETRIAT :** Il faut anticiper le réemploi de demain et ce sont des sujets de conception et de process techniques. Le secteur en a conscience et y travaille mais ça prend du temps. Au-delà du process, comment favoriser un système économique qui intègre l’économie circulaire de manière commune et courante ? Pour l’instant, elle n’est pas intégrée dans les pratiques. **Il faut renforcer le volet achat responsable et créer des débouchés.** Il faut accepter d’avoir des “stock tampons”, des ateliers et un urbanisme différent. Comment on valorise un modèle économique, financier, de prêt bancaire et de foncier pour l’économie circulaire ? **Il faut renforcer le process achat et l’intégration dans les territoires, développer une stratégie achat**. Il faut favoriser ça par la fiscalité, par exemple : **faire une TVA circulaire** (5,5 ou à 10%) ou une TVA majorée sur le neuf. Le problème de la TVA réduite : un budget moindre pour une politique de soutien public.

1. **Nos propositions sur la mobilisation de la commande publique** :
2. *Créer un équivalent de l’Art 58 Loi AGEC aux marchés de travaux : avoir des obligations minimales dans les marchés publics sur les maîtrises d’ouvrage*
3. *Créer des marchés globaux de performance circulaire qui iraient au-delà de l’aspect énergétique et intègreraient des critères de circularité*

**Philippe FRANCISCO** : Il faut **éviter d’obliger le réemploi si cela cause l'augmentation de l'empreinte carbone** due au transport de matériaux réemployés ou recyclés sur de longues distances dans les ouvrages.

**Clotilde PETRIAT :** Il faut prendre en compte que lorsqu’on parle de démontabilité, on peut se retrouver avec du matériau plus fragile. **Il ne faut pas tout substituer de manière radicale et il faut réfléchir à quel est le bon matériau à quel endroit.** En référence à la durée de vie du béton, pour l’Art 58, il suffirait juste d’élargir la liste des catégories soumises à ces seuils. Sur le deuxième point, **la notion d’empreinte et de son évaluation devrait être poussée** (cf. Creuser le travail de l’ADEME et l’UE sur les labellisations des collectivités et s'appuyer dessus).

**Benoît PLANCHARD** : Il faut prendre en compte le temps du réemploi. Ce n’est pas facile de structurer le tout et ça prend du temps. **Il faut normer, mais il faut faire de la sensibilisation aux acteurs**, notamment dans les départements d’Outre-Mer.

**Jérémie BERNARD** : La métropole a fixé dans le projet de construction “Life To Build” des objectifs de réemploi, mais quand ça n’existe pas, il faut offrir la possibilité de prendre les fins de stock. Cependant, il existe une **crainte de créer des effets d’aubaines** (par exemple : le placo ? Oui, il y a des acteurs spécialisés mais il faut faire attention et garantir la traçabilité et la qualité des produits).